



Bulletin départemental n° 453 du 6 juin 2024



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Sommaire:

Pôle 1er degré

- Appel à candidature sur postes à profil, rentrée scolaire 2024



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par : Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Rentrée scolaire 2024

**Appel à candidature sur postes à profil
Juin 2024**

- Direction de l'école primaire La Barthelasse AVIGNON

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **13 juin 2024, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
Le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

.....

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

A _____, le _____
(signature)

Avis de l' IEN :

favorable défavorable date et signature :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

Pôle 1^{er} Degré / bureau Mouvement- RH

Affaire suivie par : Sabine CANAVESE
Brigitte HOMBLÉ

Tél : 04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Rentrée scolaire 2024

**Appel à candidature sur postes à profil
Juin 2024**

Conseillers pédagogiques :

- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN ASH – 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription d'Avignon 1 - 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription d'Avignon 2 – 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription d'Avignon 3 – 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Bollène – 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Cavaillon
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Carpentras – 2 postes
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de l'Isle sur la Sorgue
- Conseiller(ère) pédagogique adjoint à l'IEN de la circonscription de Pertuis – 2 postes

Modalités de candidature :

Le candidat fera parvenir la fiche de candidature complétée, une lettre de motivation et un CV par voie électronique pour le **18 juin 2024, délai de rigueur**.

- au supérieur hiérarchique, pour avis.

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat de recherche d'information sur le poste. Il convient de se rapprocher de l'IEN de circonscription afin de prendre connaissance des spécificités du poste.



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION ASH	
Rattachement administratif : Circonscription ASH	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : Titres exigés : CAFIPEMF et CAPPEI ou équivalent.
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice. Attention : sur l'ASH la mission est inter degrés.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif 1^{er} et 2^d degrés, ses enjeux et les orientations actuelles de la politique inclusive de l'école.
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription ASH est implantée dans les bureaux de la DSDEN, 49 rue Thiers 84000 AVIGNON.
La mission du conseiller pédagogique ASH est départementale.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :
- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr , et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseillère/Conseiller Pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription AVIGNON 1	
Rattachement administratif : Circonscription d'AVIGNON 1	Texte de référence : Cirulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement. Indemnité REP+ : 1882
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Être capable d'accompagner et gérer, sous l'autorité de l'IEN, en circonscription, les dossiers en lien avec la politique nationale et ses déclinaisons académiques et départementales (Plan Maths, Plan Français, pHARe, Education prioritaire, Maternelle, Arts et Culture, EPS, ...)
- Savoir représenter l'institution et l'IEN dans les différentes instances et auprès des divers partenaires
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 1 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 33 écoles publiques dont 3 en REP+ et 6 en REP et 3 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, d'Althen-des-Paluds et de Vedène, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5296 élèves scolarisés dans le public à la rentrée 2023 et 1048 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative »

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(e) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION AVIGNON 2	
Rattachement administratif: circonscription d'AVIGNON 2	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement. Indemnité REP + 1882
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 2 est implantée dans le bâtiment administratif de la préfecture de Vaucluse.

Elle est composée de 32 écoles publiques dont 14 en REP+ et 2 écoles privées sous contrat dans les communes d'Avignon, de Saint saturnin les Avignon, de Jonquerettes et de Morières, sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon.

On compte 5776 élèves scolarisés dans le public et 387 dans le privé.

La ville d'Avignon est labellisée « cité éducative ». Les quartiers concernés sont : Monclar-Champfleury-Rocade Sud-Barbière-Croix des oiseaux, Quartiers Nord Est, Quartier Saint Chamand

Les écoles Ste Catherine ont été labellisées QPV depuis cette année

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(e) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION AVIGNON 3	
Rattachement administratif: Circonscription d'AVIGNON 3	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement. Indemnité REP+ : 1882
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription d'Avignon 3 est composée de 34 écoles publiques et 2 écoles privées sous contrat, Elle est centrée sur 4 communes sur le territoire du réseau écoles-collèges-lycées d'Avignon, avec 13 km dans sa plus grande longueur. Le réseau REP/REP+ représente environ 25% de la circonscription.

Deux secteurs géographiques caractérisent la circonscription :

- Une aire urbaine, en Avignon. Cette zone comprend 8 écoles du nord-est de la ville, dont quatre en REP+.
- Un territoire péri-urbain en Grand Avignon pour 2 communes (le Pontet, Entraigues sur la Sorgues) et hors communauté d'Agglomération, Sorgues. Cinq écoles sont en REP.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(e) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION BOLLENE	
Rattachement administratif : Circonscription de BOLLENE	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement. indemnité REP : 1883
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p> <p>Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des enseignants et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement, des projets d'école, des politiques nationales et académiques ainsi qu'à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative. Il aide les équipes à identifier les besoins des élèves et à construire des réponses pédagogiques adaptées. Il situe son action au service d'une meilleure réussite de tous les élèves et de l'analyse des résultats des évaluations nationales, de la continuité des enseignements et des parcours des élèves, ainsi que le renforcement de l'efficacité des pratiques d'enseignement. Il aide les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles en leur faisant bénéficier de son expertise pédagogique et didactique. Il favorise la mutualisation et le travail en équipe des enseignants dans l'accompagnement des innovations et des résultats des recherches didactiques et pédagogiques. Il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants. Il concourt à l'organisation des actions de formation continue des enseignants qui peuvent prendre la forme de regroupements à différentes échelles et selon différentes modalités qui s'enrichissent des outils numériques.</p> <p>Il s'engage lui-même dans un parcours personnel de formation continue pour conforter et étendre ses champs d'expertise.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

Les bureaux de la circonscription de Bollène sont situés au premier étage d'un bâtiment de Communauté de commune Rhône Lez Provence à Bollène. L'équipe de circonscription est composée d'un poste de secrétariat, de 3 CPC, d'un ½ poste d'ERUN, de 4 coordonnateurs de PIAL, d'un coordonnateur REP à 100% sur les deux réseaux, d'un assistant de prévention de circonscription.

La circonscription est composée de 32 écoles regroupant 484 enseignants et enseignantes, ainsi que 2 écoles privées sous contrat. 8 écoles sont en éducation prioritaire. Elle rassemble 16 communes, dont Bollène et Valréas ainsi que 11 communes en zone rurale. Elle accueille 5 ULIS, 1 UEMA et 2 dispositifs d'accueil d'élèves de moins de 3 ans. L'IPS moyen est 95.3. Elle accueille 4400 élèves au sein des écoles publiques et 430 au sein des établissements privés sous contrat. Elle comporte 4 collèges et 2 lycées publiques, ainsi qu'un collège et un lycée privé.

Les villes de Valréas et Bollène sont classées quartiers prioritaires de la politique de la ville. La circonscription comporte deux réseaux REP, le réseau du collège Vallis Aeria à Valréas et le réseau Eluard à Bollène.

La circonscription de Bollène fait partie du Réseau académique Haut Vaucluse.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'EN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

<p>Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Cavaillon</p>	
<p>Rattachement administratif: circonscription de Cavaillon</p>	<p>Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015</p>
<p>Quotité : temps complet</p> <p>Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.</p>	<p>Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.</p> <p>Indemnité REP+</p>
<p>Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu</p>	<p>Conditions : titre exigé : CAFIPEMF</p>
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Posséder le **cadre éthique et déontologique** nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de **loyauté**, de discrétion, de confidentialité,
- Être capable de **travailler en équipe** avec un sens permanent de l'intérêt général
- Être capable de **concevoir et animer** des actions de formation à destination d'un public adulte (enseignants titulaires, stagiaires, alternants,...)
- Être capable d'**articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques**
- Savoir **conduire des entretiens** professionnels
- **Être capable d'accompagner et gérer**, sous l'autorité de l'IEN, en circonscription, les dossiers en lien avec la politique nationale et ses déclinaisons académiques et départementales (Plan Maths, Plan Français, PHARe, Education prioritaire, Maternelle, Arts et Culture, EPS, ...)
- Savoir **représenter l'institution et l'IEN** dans les différentes instances et auprès des divers partenaires
- Faire preuve d'une **grande disponibilité** et de **qualités relationnelles**
- Savoir **rendre compte** et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Posséder une **aptitude assurée à la communication** écrite et orale
- Maîtriser les **outils d'évaluation**, les **nouvelles technologies** et les **outils collaboratifs** de formation à distance
- Exercer une veille documentaire pour **actualiser ses connaissances pédagogiques /didactiques** et maîtriser les **principaux textes règlementaires**
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Connaissances :

- Connaître le **système éducatif et ses enjeux**
- Connaître les **programmes officiels** dans **tous les cycles** et dans **tous les domaines** et les différents parcours de scolarisation
- Connaître les **principaux textes règlementaires**
- Connaître la **didactique des domaines enseignés**
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription de Cavaillon est composée de 25 écoles publiques (9 écoles élémentaires, 9 écoles maternelles, 7 écoles primaires) réparties sur 7 communes (Cavaillon, Caumont, Le Thor, Châteauneuf de Gadagne, Les Taillades, Cheval Blanc, Mérindol), et deux écoles privées sous contrat (Cavaillon et Châteauneuf de Gadagne).

4 écoles sont en REP+ sur Cavaillon.

Les bureaux de la circonscription sont implantés sur la ville de Cavaillon (77, rue du languedoc, 84300 Cavaillon)

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(é) Pédagogique adjoint à l'IEN Circonscription Carpentras	
Rattachement administratif: circonscription de Carpentras	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement. Indemnité REP+ : 1882
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

Le profil varié de la circonscription de Carpentras recense 51 écoles publiques réparties sur un territoire géographique étendu comprenant 21 communes dont la ville de Carpentras. Elle comprend deux réseaux d'éducation prioritaire dont une REP+ et a un périmètre rattaché à une cité éducative. Les quatorze écoles du secteur vaisonnois sont des écoles rurales, majoritairement primaires.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(e) Pédagogique adjoint à l'IE CIRCONSCRIPTION ISLE SUR LA SORGUE	
Rattachement administratif : Circonscription Isle sur la Sorgue	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : Etude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IE et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	
Compétences attendues : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse ➤ Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance ➤ Savoir conduire des entretiens professionnels ➤ Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte ➤ Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques ➤ Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste ➤ Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté ➤ Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général ➤ Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ➤ Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité ➤ Faire preuve de bonnes capacités d'organisation ➤ Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles 	

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription est composée de 47 écoles publiques et de 4 écoles privées sous contrat. Il n'y a pas d'éducation prioritaire. Ces écoles sont réparties sur 20 communes. La circonscription est affectée à deux réseaux : Le Ventoux et Le Luberon.

On compte 5755 élèves scolarisés dans le public et 824 dans le privé pour environ 370 enseignants. Il y a 5 collèges

Dossiers particuliers affectés au CPC qui fera acte de candidature :

Secteur	Référent des écoles et du collège du secteur Mazan (Collège André Malraux). Ecoles de Sarrians Réseau Ventoux
Missions	Référent Animations Pédagogiques EPS Plan français et mathématiques selon les disponibilités Evaluations Nationales Sciences Territoire éducatif rural et observatoire des dynamiques rurales Observatoire des réussites et des fragilités pédagogiques
Dossiers	Référent ULIS EPS : fiches actions, habilitations piscine Sorties scolaires avec et sans nuitées NEFE Projets de secteur NEFE GAIA : Animations pédagogiques IEF

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l' IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Conseiller(e) Pédagogique adjoint à l'IEN CIRCONSCRIPTION PERTUIS	
Rattachement administratif : Circonscription de Pertuis	Texte de référence : Circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015
Quotité : temps complet Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.	Indemnités / remboursement de frais : 27 points de NBI, Indemnité de fonction et remboursement des frais de déplacement.
Procédure de recrutement : étude des dossiers et entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu	Conditions : titre exigé : CAFIPEMF
<p>Le conseiller pédagogique est un collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité hiérarchique.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspecteur chargé de la circonscription, dont il reçoit une lettre de mission.</p>	

Compétences attendues :

- Savoir rendre compte et faire preuve de capacités d'analyse et de synthèse
- Maîtriser les outils d'évaluation, les nouvelles technologies et les outils collaboratifs de formation à distance
- Savoir conduire des entretiens professionnels
- Concevoir et animer des actions de formation à destination d'un public adulte
- Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques pédagogiques
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Faire preuve d'une grande disponibilité et de qualités relationnelles

Connaissances :

- Connaître le système éducatif et ses enjeux
- Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et dans tous les domaines et les différents parcours de scolarisation
- Connaître la didactique des domaines enseignés
- Avoir des notions de psychologie et sociologie de l'enfant

Contexte d'exercice :

La circonscription de Pertuis est composée de 32 écoles publiques et une école privée sous contrat, elle ne dispose pas d'Education Prioritaire.

Elle comprend 4570 élèves scolarisés dans le public et 190 dans le privé.

Ces écoles sont réparties sur 4 secteurs de collège et 22 communes, sur le territoire du Réseau Sainte Victoire.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de la circonscription actuelle, pour avis

- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr et ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr